

lundi 8 juin 2016

Salles de sciences au collège : des parents disent Stop !

L'Association indépendante des parents d'élèves (AIPE) du collège Gérard-Philippe s'insurge contre la décision du Conseil départemental concernant le réaménagement des salles de sciences. « **Le Département prévoit d'investir plus de 230 000 € pour réaménager deux salles qui, après travaux, ne seront pas conformes aux normes publiées par l'Éducation nationale et d'une surface inférieure (d'environ 25 %) à ce qui se pratique** », dénonce Catherine Debarre, présidente de l'AIPE.

Chronologie des faits

En 2014, une demande de travaux a été faite pour transformer les quatre salles de sciences en deux salles plus grandes, afin qu'elles puissent accueillir 30 élèves. Jusqu'à présent, elles n'accueillaient que 24 élèves maximum. « **Garder des groupes restreints s'avère désormais impossible, du fait de la réforme du collège** » explique Catherine Debarre.

« Lors du conseil d'administration du 22 février, aucun chiffre ne nous a été communiqué et M. Ménard, député de la 5^e circonscription, a annoncé que, si ces travaux ne nous satisfont pas, il faut les re-

fuser. Mme Dubettier, maire de Carquefou, a demandé que le dossier soit revu, en particulier, par souci d'équité vis-à-vis du futur collège de Saint-Joseph de Porterie, qui disposera de salles plus grandes et mieux équipées. »

Le 19 avril 2016, une réunion de concertation a eu lieu entre l'équipe de direction du collège, des représentants des enseignants de sciences et des représentants des parents (AIPE et FCPE) et Christine Orain, vice-présidente du Conseil départemental, accompagnée de deux adjoints techniques. « **Elle promet de tout remettre à plat, avec des comparaisons factuelles et s'engage à communiquer ces éléments aux participants à la réunion.** »

Les travaux engagés

Fin mai, les représentants des parents ont appris que la décision était maintenue. Le 13 juin, ont commencé les travaux. « **Cette décision départementale ne satisfait ni l'équipe éducative, ni les parents. Les parents ne sont pas d'accord, souhaitent obtenir l'arrêt immédiat des travaux en cours et que soit planifié au plus vite un agrandissement tel que prévu dans le projet initial.** »